

REGLEMENT PARTICULIER

7ème RALLYE REGIONAL MODERNE

DU MORBIHAN

30 Avril et 1er Mai 2022

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès obtention visa Ligue
Ouverture des engagements :	Samedi 19 mars 2022
Clôture des engagements :	Mardi 19 avril 2022
Parution du road-book :	Samedi 30 avril 2022
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 30 avril 2022 de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Vérifications administratives :	Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Vérifications techniques :	Samedi 30 avril 2022 de 8h45 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 30 avril 2022 à 9h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 30 avril 2022 à 11h00
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 30 avril 2022 à 18h00
Départ de la première étape :	Samedi 30 avril 2022 à 19h00
Arrivée de première étape (1 ^{ère} voiture) :	Samedi 30 avril 2022 à 19h03
Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape :	Dimanche 01 mai 2022 à 8h45
Départ de la deuxième étape :	Dimanche 01 mai 2022 à 9h00
Arrivée de la deuxième étape (1 ^{ère} voiture) :	Dimanche 01 mai 2022 à 15h43
Vérification finale :	
Publication des résultats du rallye :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Podium d'arrivée à Pluherlin à 18h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO Océane** organise le **7ème Rallye régional du Morbihan, les 30 Avril et 1er mai 2022** en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'association **BREIZ COMPETITION AUTO** en tant qu'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du LRSA numéro **en cours** en date du **en cours**

Organisateur technique

Association BREIZ COMPETITION AUTO

20 allées des chênes 56220 Pluherlin

Téléphone : 02.97.43.38.58 Portable : 06.44.37.81.33 jurallye56@orange.fr

Site internet : www.rallyedumorbihan.jimdo.com

Permanence du rallye pendant le rallye : Salle Françoise d'Amboise 56220 Pluherlin

Téléphone du PC course : **02-97-40-43-25**

1.1P. OFFICIELS

Président du collège	Jean-Paul BEDIN	Licence n°3271	Code ASA 1209
Membres	Luc DEHAN	Licence n° 6495	Code ASA 1202
	Olivier ABALAIN	Licence n° 202190	Code ASA 1210

Directeur de Course au PC	Pierre SCHUBLER	Licence n°27374	Code ASA 1202
Directeur de Course Adjoint, délégué à l'ES 2,4,6 au PC	Jean-Luc PAGE	Licence n°4727	Code ASA 1507
Directrice de Course déléguée à l'ES 1,3,5,7 au PC	Myriam MAWDSLEY	Licence n°1115	Code ASA 1303
Directeur de Course délégué en ES 1,3,5,7	Jean-Louis MINEUR	Licence n° 29169	Code ASA 1209
Directeur de Course Adjoint délégué en ES 1,3,5,7	Joachim MAWDSLEY	Licence n° 15063	Code ASA 1303
Directeur de Course délégué en ES 2,4,6	Gilles MERLIOT	Licence n°10396	Code ASA 1202
	Kévin HABELIN	Licence n°193149	Code ASA 1206
Médecin au PC	En cours		
Commissaire Technique Responsable	André MEVEL	Licence n°186089	Code ASA 1201
Commissaires Techniques	Denis MEINRAD	Licence n°227260	Code ASA 1201
	En cours		
Chargés des relations avec les concurrents	Cathy CONDEMINE	Licence n°56617	Code ASA 1018
	Michel ISOREZ	Licence n° 613208	Code ASA 1201
Responsable Classements	Stéphane MONFORT	Licence n°36611	Code ASA 1205
Chronométrateurs ES 1,3,5,7	Alain DEVIN	Licence n°37311	Code ASA 1106
	Maryse RAGUENEAU	Licence n° 24305	Code ASA 1106
Chronométratrices ES 2,4,6	Maryse GUION	Licence 12140	Code ASA 1202
	Ghislaine GAUDET	Licence n°4210	Code ASA 1205
	Corinne SERVOIN	Licence n°48875	Code ASA 1201

ES 1	Nombre de postes commissaires	6
	Nombre de commissaires	12
	Nombre d'extincteurs/poste	1
	Nombre d'ambulance	1
ES 2-4-6	Nombre de postes commissaires	12
	Nombre de commissaires	24
	Nombre d'extincteurs/poste	1
	Nombre d'ambulance	1
ES 3-5-7	Nombre de postes commissaires	11
	Nombre de commissaires	22
	Nombre d'extincteurs/poste	1
	Nombre d'ambulances	1

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Morbihan compte pour :
La coupe de France des rallyes 2022, **coefficient 2**,
Le championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire,
Le championnat de l'automobile club de l'ouest.

1.3P. VERIFICATIONS

Une heure de convocation de vérifications administrative vous sera transmis par mail, avec votre confirmation d'engagement.

Les vérifications techniques auront lieu sur le parking du cimetière de Pluherlin

Les vérifications finales seront effectuées :

Adresse : LUCAS AUTOMOBILES 56
Parc d'activités de la chaussée
56220 MALANSAC

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7ème rallye moderne du Morbihan doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement et **photocopie des permis et licences**, dûment complétée, avant le **Mardi 19 Avril minuit** à l'adresse suivante :

Le Menelec Julien
20, allées des chênes 56220 Pluherlin

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **500 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Assistance autorisée uniquement Zone de La Nuais de Pluherlin.

Prise en charges des déchets obligatoire par les équipages ou dans les poubelles de tri mise à votre disposition.

6.4.7. Chauffe des pneus secteur routier

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latérale ou longitudinales est strictement interdit, qu'il s'agissent de chauffe de pneus, de freins ou autre raison.

Pénalités :

- 1^{ère} infraction : 1 minute de pénalités
- 2^{ème} infraction : exclusion

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 7ème rallye du Morbihan représente un parcours de **131.460kms**.

Il est divisé en 2 étapes :

1ère étape en 1 sections

2ème étape en 3 sections

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.970 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

ES « Prologue Molac » : 1	3.730 kms
ES « Carguillotin » : 2 - 4 - 6	6,150 kms
ES « La Porte de Fer » 3 - 5 - 7	5.930 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le **Samedi 30 avril de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**, limités à **3 passages** par spéciales.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasubles oranges.
- Chef de poste : chasubles oranges, traits noir.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Classement scratch :

1^{er}	450 euros	2^{ème}	300 euros	3^{ème}	180 euros	4^{ème}	120 euros
-----------------------	------------------	------------------------	------------------	------------------------	------------------	------------------------	------------------

Classement classe :

Si + 10 partants	1^{er}	250 euros	2^{ème}	120 euros	3^{ème}	90 euros	4^{ème}	50 euros
De 5 à 9 partants	1^{er}	250 euros	2^{ème}	120 euros	3^{ème}	90 euros		
De 1 à 4 partants	1^{er}	250 euros	2^{ème}	120 euros				
1 partant	1	180 euros						

Classement féminin :

1^{ère}	120 euros
------------------------	------------------

La remise des prix se déroulera le dimanche 01 mai 2022 sur le podium complexe Albert Allain de Pluherlin à 18h30.